

10.10.2017

TIR A L'ARC

Composition de la commission mixte nationale

FFTA : Evelyne GLAIZE (Membre du CD) - Xavier VERAY (DTN adjoint)

FF Sport U : Cyril BONNEAU-LINARES (IUT Nîmes) - Christiane HERANNEY (INSA Lyon) – François CAPEL (directeur national adjoint)

1 - Date limite de retour à la Nationale des résultats et des demandes de qualification exceptionnelle

8 février 2018

(CMN de qualification 12 février 2018)

Pour se qualifier au championnat de France individuel ou par équipe les étudiants devront impérativement participer à une épreuve académique, régionale ou de conférence.

Les propositions de qualification en équipes ne peuvent porter que sur des performances réalisées par 3 archers poulies ou 3 archers classiques lors de la même épreuve.

Demande de qualification exceptionnelle (QE) : Il est rappelé que les seuls motifs recevables sont les sélections en équipe de France (stage et/ou compétition), les examens universitaires et les raisons médicales majeures. Les justificatifs prévus sont l'attestation du DTN, la convocation signée du chef d'établissement et la photocopie du certificat médical. Tout autre motif de demande de QE ne sera pas recevable. Dans tous les cas, la CMN reste souveraine.

Tout forfait devra être signalé et cela jusqu'au début du CFU sans que cela ne donne automatiquement la possibilité d'effectuer un remplacement. Ces dispositions doivent notamment permettre aux organisateurs de préparer sereinement la compétition.

Au maximum 100 archers seront sélectionnés. Le quota définitif sera déterminé par le nombre de cibles mises à disposition par l'organisation du championnat de France et sur proposition des régions. L'envoi des résultats doit faire apparaître la place obtenue au championnat d'académie, la performance et le nombre de participants dans chaque spécialité.

Epreuves promotionnelles : les CRSU sont invités à proposer des épreuves en extérieur dans le but de permettre aux archers de prolonger leur saison universitaire.

2 – Date et lieu du championnat de France

15 et 16 mars 2018

à Barentin (Rouen)

3 – Formule sportive

3.1 Individuel

Arc classique en jeunes gens et jeunes filles

2 x 18 m, puis tableau final, sur trispot de 40 cm, matches en sets

Arc à poulies en jeunes gens et jeunes filles

Si le nombre de jeunes filles sélectionnables par la commission mixte nationale est trop faible (inférieur à 4), elles tireront en même temps que les jeunes gens et le classement sera mixte.

2 x 18 m, puis tableau final, sur trispot de 40 cm, en scores cumulés

3.2 Par équipes

Arc classique

- ◇ Les 3 archers doivent appartenir à la même A.S. ; l'équipe peut être mixte. Une seule équipe sera autorisée par A.S.
- ◇ Qualification : les 16 meilleures équipes proposées par les régions. Une seconde équipe par AS pourra être engagée et autorisée à participer au CFU si le quota initial de 16 équipes n'est pas atteint à l'issue de la sélection.
- ◇ Distance : 18 m, trispot : 40 cm.
- ⚡ Formule : 1^{er} tour de classement, sur 5 volées de 6 flèches (cumul de points), puis tableau final avec classement sous la forme de duels en sets.

Arc à poulies

- ◇ Pour l'épreuve arc à poulies les équipes d'académie sont autorisées (pas plus de 2 équipes par académie)
- ◇ Composition : 3 archers, mixité possible, appartenant à la même académie.
- ◇ Qualification : 8 équipes au maximum peuvent être retenues selon les performances. En dessous de 4 équipes, l'épreuve sera supprimée.
- ◇ Formule : le choix entre une poule et un tableau sera fonction du nombre d'équipes sélectionnées. Dans tous les cas, chaque duel sera de 5 volées de 6 flèches en 2' avec rotation des archers et il pourra y avoir un tour de classement.

4 – Règlement sportif

Le championnat de France se déroule suivant le règlement de la FFTA Tir en Salle en vigueur, avec quelques aménagements notés dans le règlement FF Sport U disponible sur le site.

Procédure d'homologation par la FFTA des résultats obtenus lors des compétitions FF Sport U à disposition sur le site www.sport-u.com (rubrique sports individuels).

Tenue vestimentaire : tout participant devra porter un maillot et un pantalon blanc ou sa tenue d'association sportive et des chaussures de sport, sous peine d'être exclu. En équipe : même tenue pour tous les membres de l'équipe.

5 – Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur.